



CD de Villenauxe : L'histoire sans fin

Syndicat CGT SPIP Aube-Haute-Marne
24 Boulevard du Quatorze Juillet
10000 TROYES

En janvier, le SPIP de Villenauxe la Grande, tirait la sonnette d'alarme sur la situation catastrophique qu'il traversait alors : le service ne comptait plus que 5 CPIP sur 10 (une démission, 3 collègues en arrêt maladie pour « burn-out » et un autre en détachement après avoir réussi un concours) et n'avait plus de secrétariat depuis un an !

Cette antenne, systématiquement impactée par le cycle départs de titulaires / arrivées de pré-affectés, est le théâtre habituel de conditions de travail inacceptables.

Deux mois après, qu'en est-il ?

La situation est la même.

Une collègue a bien essayé de revenir mais n'a tenu qu'une journée avant de repartir en arrêt.

Les « survivants » sont un peu plus fatigués chaque jour et au bord l'épuisement professionnel.

Le travail du SPIP est rendu un peu plus difficile par un manque d'effectifs de surveillants récurrent et les manquements qui en découlent.

Quelles mesures ont été prises par la hiérarchie pour pallier cette situation et protéger ses agents ?

Pas grand-chose pour tout dire.

La DFSPIP a envoyé des mails à la DISP pour dénoncer la situation mais n'estime pas pouvoir aller au-delà. Ont-ils seulement été lus ?

Le DI explique que Villenauxe n'est pas le seul site « en souffrance » et qu'il faut définir des priorités concernant l'éventuel recrutement de contractuels.

L'équipe de Troyes a été sollicitée pour détacher ponctuellement des collègues. Afin de mettre la DI devant ses responsabilités, l'équipe de Troyes a, dans un premier temps, refusé d'apporter son concours mais, devant l'immobilisme ambiant, a finalement accepté de s'organiser pour soutenir les collègues et assurer la continuité du service.

Après 2006, 2010 et 2012, l'histoire se répète à nouveau : c'est la solidarité entre collègues qui se substitue à la responsabilité de la DI.

A l'heure où la lutte contre les risques psycho-sociaux est énoncée comme une priorité, la réalité du terrain est toute autre.

Par ailleurs, les Règles Européennes de la Probation étant présentées comme un enjeu national, la CGT se permet de rappeler l'une d'entre elles.

Règle 29 des REP :

"Les effectifs des SPIP doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossier que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et si cela est approprié, de travailler avec leur famille et, le cas échéant, les victimes.

Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de rechercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires."

La CGT demande à la DI de prendre ses responsabilités vis à vis de la protection de ses agents en permettant notamment le recrutement de contractuels pour soulager ses titulaires.

A Troyes, le 20/03/15

Le Syndicat CGT SPIP Aube-Haute-Marne